



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. DE REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoint au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, Mme FAISANT, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAHON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, M. KAJSA, M. LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. VILLEMONT, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. GUILLEMOZ, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. THEODON, Mme VALY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON, Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. LAMBERT Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme AMARD, Mme ROGER, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BOISSEAU, M. HARNOIS Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

**RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 26/04 – 06G : COMMISSIONS FACULTATIVES :
COMMISSION HISTOIRE ET PATRIMOINE POUR ERREUR MATERIELLE – N° 26/05 – 03**

Monsieur ALBERTINI, Conseiller Municipal, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Un des noms figurant dans la délibération n°26/04/06G ayant été mentionné par erreur, il convient de lire Nicole ROGER en lieu et place de Stéphanie ESCAMEZ. Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

« Le Conseil Municipal a la *possibilité* de créer des commissions internes, d'en fixer le nombre de membres et de les désigner.

Pour une étude approfondie des dossiers dans chacun de leurs domaines respectifs, il est envisagé la création de la commission suivante : **Histoire et patrimoine**.

Je vous propose la désignation de **08 conseillers municipaux en plus de Monsieur le Maire**.

Aucune autre candidature n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose les membres suivants :

M. Pascal BLANCHARD – M. Mathieu ALBERTINI – M. Claude NAUDION – Mme Monique SAVARY – Mme Céline JARDEL – Mme Annie AUZIER – **Mme Nicole ROGER** - M. Jean-Baptiste BAUDAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité les représentants suivants à la commission Histoire et patrimoine :

M. Pascal BLANCHARD – M. Mathieu ALBERTINI – M. Claude NAUDION – Mme Monique SAVARY – Mme Céline JARDEL – Mme Annie AUZIER – **Mme Nicole ROGER** - M. Jean-Baptiste BAUDAT. »

Je vous propose de procéder à la rectification de l'erreur matérielle affectant la délibération n°26/04/06G, en substituant le nom **Mme Nicole ROGER** au nom erronément mentionné. Les autres termes de la délibération restent inchangés."



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rectification de l'erreur matérielle affectant la délibération n°26/04/06G, en substituant le nom **Mme Nicole ROGER** au nom erronément mentionné. Les autres termes de la délibération restent inchangés. »

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

02 JUL. 2026

Mis en ligne sur le site internet le

03 JUL. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérécours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.

